



Promouvoir la santé, Prévenir la violence: des défis pour l'école

Présentation dans le cadre du forum
du 20 novembre 2002 à Neuchâtel
www.rpn.ch/rerelationsansviolence

Dr Paul Bouvier, Genève

20 novembre 2002

- Convention des Droits de l'Enfant
 - ONU, 20 Novembre 1989
- Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé
 - OMS, 17-21 Novembre 1986
- Déclaration sur les finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique
 - CIIP, 18 novembre 1999

Besoins de santé des enfants et des jeunes

- Maladies chroniques, handicap
- Mal-être, stress, dépression
- Conduites d'essai et de prise de risque
- Toxicodépendances
- Maltraitements, abus sexuels
- Suicide
- Violences

Service de santé de la jeunesse

☞ Mandat

- Prévention des maladies
- Protection de l'enfant
- Promotion de la santé

☞ Lieux d'action

- Ecoles
- Institutions, foyers...
- Communauté

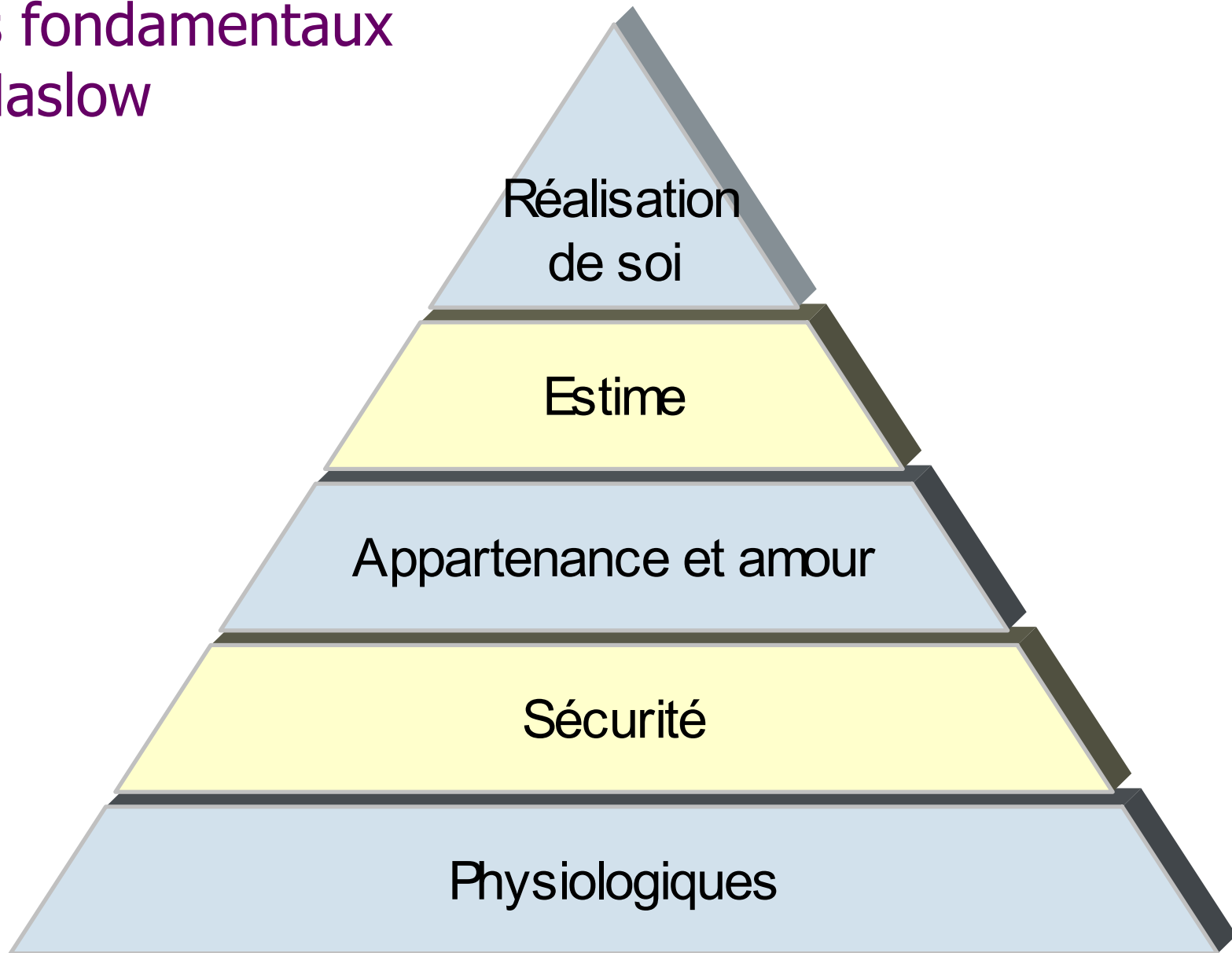
☞ Unités

- Infirmières et médecins de santé publique
- Educateurs pour la santé
- Techniciennes vue et ouïe
- Psychologues, psychomotriciennes
- Diététiciennes...

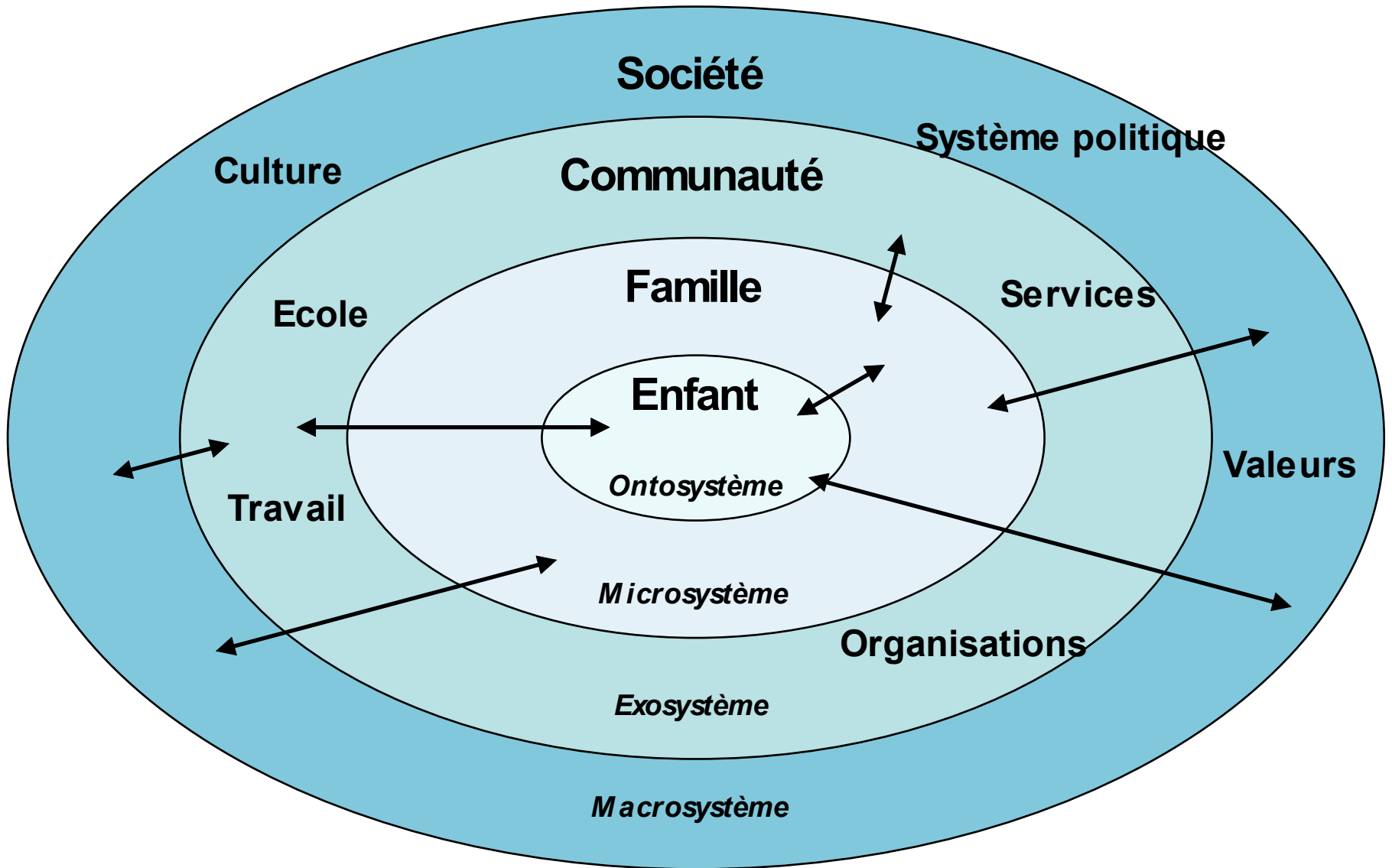
Stratégies de prévention

- Soutien et guidance
- Information sur les risques
- Compétences personnelles et sociales
- Action communautaire et
environnementale

Besoins fondamentaux selon Maslow



Développement humain: modèle écologique



Promotion de la santé:

Charte d 'Ottawa, OMS 1986

☞ Promotion de la santé

- Le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci.

☞ Santé

- Bien-être physique, psychique et social
- La mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci.
- Une ressource de la vie quotidienne, et non le but de la vie
- Un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques.

Promotion de la santé : Charte d'Ottawa



Convention des droits de l'enfant

20 novembre 1989

☞ Piliers

- Non-discrimination
- Intérêt supérieur de l'enfant
- Primauté de la famille
- Droit d'être entendu et écouté
- Capacité croissante de l'enfant à exercer lui-même ses droits

☞ Axes : 3 P

- Provision / Prévention
- Protection
- Participation

Convention des droits de l'enfant

Provision / Prévention

- **Niveau de vie** suffisant pour le développement physique, mental, spirituel, moral et social art 27
- Meilleur état de **santé** possible art 24
 - Soins primaires, éducation pour la santé
 - Soins préventifs
 - Accidents, pollution, pratiques néfastes à la santé
 - Stupéfiants et psychotropes art 33
- **Education**, culture, loisirs art 28, 29, 31

Protection

- Mauvais traitements, abus sexuels art 19, 34
- Travail, exploitation art 32, 35, 36


Participation

- Ecoute, participation aux décisions art 12
- Confidentialité, autonomie art 16
- Intégration enfants handicapés art 23



Finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique

Déclaration du **18 novembre 1999**
de la Conférence intercantonale de
l'instruction publique de la Suisse
romande et du Tessin (**CIIP**)



CIIP - Finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique

- Réaffirmer avec vigueur les objectifs éducatifs assignés à l'Ecole publique
- Confirmer les valeurs dont cette Ecole a charge de promouvoir l'éveil et le développement auprès des enfants et de la jeunesse

CIIP - Principes

L'institution éducative publique fonde son action sur :

- Le **respect** de la valeur intrinsèque de la personne;
- Les **droits et devoirs** de la personne humaine ainsi que sur les droits de l'enfant;
- Le principe de **l'égalité** de traitement

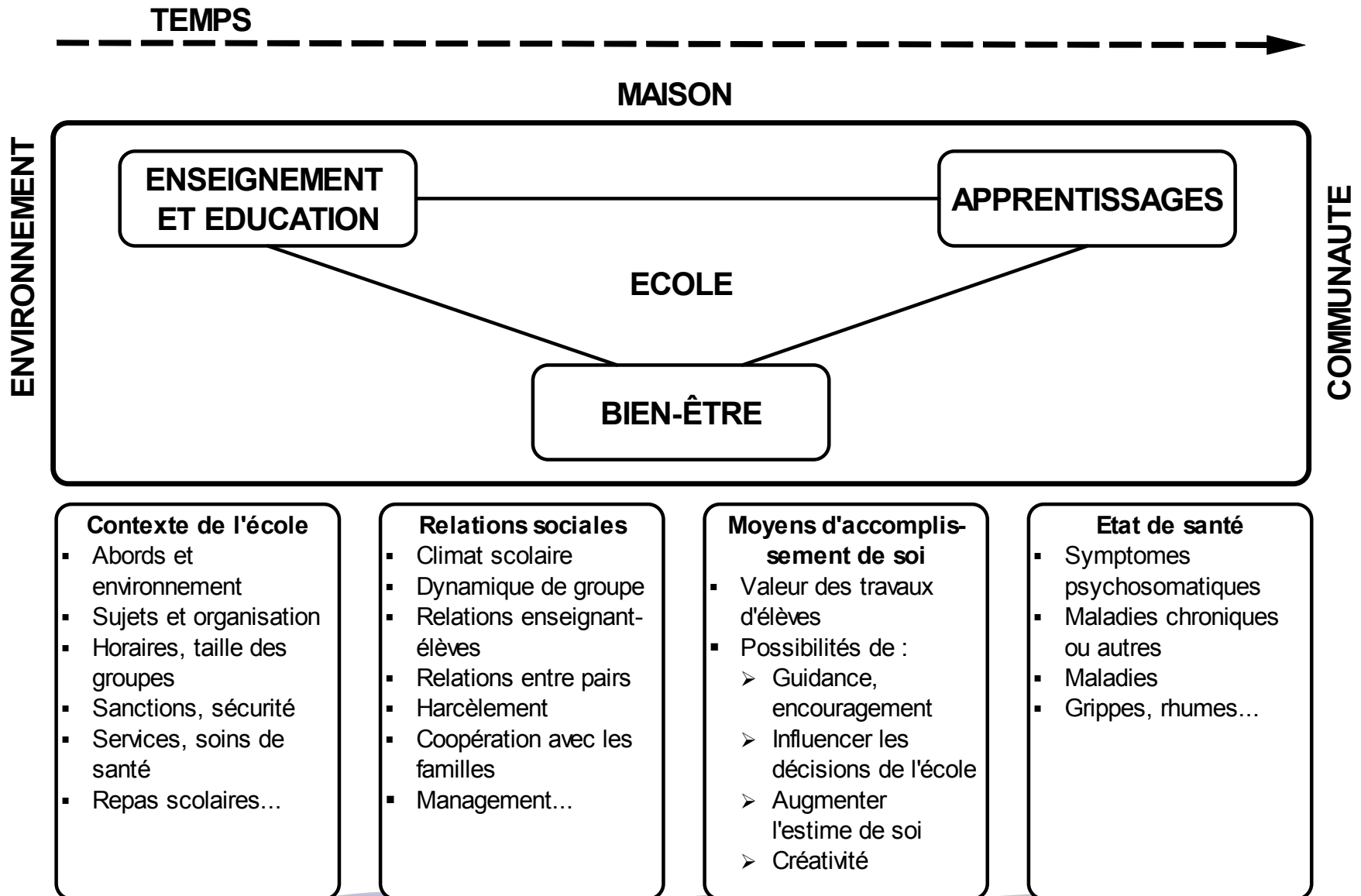
CIIP - Lignes d'action (1)

- ☞ Développer dans les écoles un **climat éducatif**
 - assurant la cohérence de l'action des intervenants
 - et favorisant la transmission des valeurs.
- ☞ Renforcer le **partenariat** avec les familles
- ☞ Faire de l'école un lieu de **respect de l'élève**
 - dans sa personnalité propre et en devenir
 - où il peut être lui-même, écouté et pris en compte; respecté, par l'institution dans ses règles de fonctionnement;
 - où il fait l'apprentissage de la considération et du respect d'autrui

CIIP - Lignes d'action (2)

- ☞ Conserver et entretenir à l'école un **climat d'accueil** pour l'élève de toute origine
 - veiller à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer.
- ☞ Prendre en compte et rendre accessible la connaissance des **fondements**
 - culturels, historiques et sociaux, y compris des cultures religieuses.
- ☞ Veiller à **l'équilibre entre l'instruction et l'éducation**, afin de permettre à l'élève de
 - construire ses valeurs éthiques et spirituelles,
 - développer ses connaissances et ses compétences.

The School and Well-Being Model



Ecoles – Santé

Conférence de Thessalonique, OMS, 1997

- ☞ 1. Démocratie
- ☞ 2. Équité
 - non-discrimination
- ☞ 3. Capacité d'action
 - Empowerment, participation
- ☞ 4. Environnement de l'école
 - physique et social
- ☞ 5. Programme des cours
 - life-skills
- ☞ 6. Formation des enseignants
 - éducation et santé
- ☞ 7. Mesure du succès
 - évaluation
- ☞ 8. Collaboration
 - Inter-sectorielle
- ☞ 9. Communauté locale
 - parents, organisations...
- ☞ 10. Viabilité
 - ressources

Actions, programmes

- ☞ « Réseau RESPECT »
 - Prévenir la violence
- ☞ « Anatole »
 - Prévenir les toxicodépendances
- ☞ « Avec Prudence, avec confiance »
 - Prévenir les abus sexuels envers les enfants

Prévenir la violence, promouvoir la santé, éduquer: une visée éthique

La vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes

Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*

☞ Trois dimensions:

- estime de soi
- relations interpersonnelles
- justice: égalité, pluralité, concertation